

RÉSOLUTION 32-1

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PLAN D'ACTION DES GNE/PMEC SUR LES TRANSPORTS ET LA QUALITÉ DE L'AIR

ATTENDU QUE les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada s'intéressent depuis longtemps aux effets de l'activité humaine sur l'environnement de la région, comme en témoignent le Plan d'action sur les pluies acides (1998), le Plan d'action visant le mercure (1998) et le Plan d'action sur le changement climatique (2001);

ATTENDU QUE les GNE/PMEC se sont engagés en tant que région à réduire, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre (GES) à 10 % en-dessous des niveaux de 1990 et, d'ici 2050, à des niveaux qui élimineront toute menace grave à notre climat;

ATTENDU QUE le secteur des transports est la principale source d'émissions de GES et que, sans des efforts concertés pour réduire les émissions globales dans ce secteur et l'augmentation des milles-véhicules parcourus (MVP) ainsi que pour accroître l'efficacité du parc de véhicules de la région, les émissions dans ce secteur pourraient complètement neutraliser les améliorations attribuables à l'efficacité des carburants et aux progrès technologiques;

ATTENDU QUE la vitalité de l'économie de la région dépend de notre capacité de transporter des produits efficacement des producteurs aux consommateurs à l'échelle locale et mondiale, et que l'investissement dans les infrastructures de transport multimodal de notre région accroîtra notre compétitivité mondiale et réduira les émissions de GES produites par le secteur des transports grâce à une amélioration de l'efficacité du système;

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada sont liés par un réseau de transports intégré, par des règlements locaux et nationaux ainsi que par des forces du marché qui concernent l'énergie, la diversité des carburants et la technologie des véhicules, et que la région souhaite coordonner ses efforts pour remédier aux enjeux environnementaux des transports;

ATTENDU QUE l'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est pas limité aux endroits où elles sont produites, les GNA /PMEC souhaitent jouer un rôle de chefs de file en appliquant des réductions significatives aux émissions dans le secteur des transports de chaque province et État membre;

PAR CONSÉQUENT, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada acceptent le Plan d'action sur les transports et la qualité de l'air et chargent les fonctionnaires de l'environnement et des transports de coordonner leurs ressources et leurs stratégies afin de mettre en œuvre les recommandations du plan d'action, tout en reconnaissant que chaque province et État pourra adopter des politiques et des mesures particulières du plan conformément à ses propres stratégies, selon son propre calendrier et de la façon qu'il juge appropriée;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada mandatent le Comité des transports et de la qualité de l'air de partager son expertise et ses pratiques exemplaires ainsi que de coordonner la planification dans les secteurs des transports et de l'aménagement du territoire;

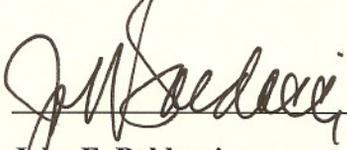
PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada chargent le Comité des transports et de la qualité de l'air d'analyser les possibilités de réduction des GES par une amélioration de la technologie, des gains d'efficacité énergétique, l'harmonisation du poids des camions, une réduction de la demande ainsi que des investissements dans l'amélioration du système;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada chargent le Comité des transports et de la qualité de l'air de coordonner des discussions entre les exploitants des réseaux de transport multimodal de marchandises et de transport des passagers (réseaux routiers, ferroviaires et maritimes) et les intervenants (secteurs public et privé) pour cerner des possibilités d'accroître l'efficacité du transport des biens et des personnes par une meilleure coordination entre les moyens de transport;

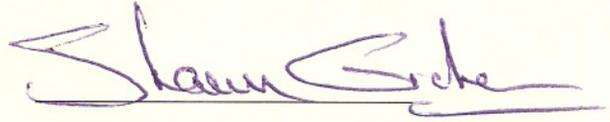
PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada chargent le Comité des transports et de la qualité de l'air de surveiller l'élaboration de programmes dans d'autres pays, États ou provinces qui engendrent des signaux de prix pour les consommateurs de carburants et qui exploitent des mécanismes axés

sur les marchés, tels que l'échange de crédits de carbone ou tout autre mécanisme efficace, pour financer l'investissement dans les transports dans le but de réduire les MVP et l'émission de GES.

Adoptée à la 32^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident